

C S C E e t d é s a r m e m e n t

Exposé du Chef du Département fédéral des affaires étrangères
à la Conférence des ambassadeurs, 30 août 1979

Je ne vous apprendrai rien en vous disant que l'Europe tout entière prépare actuellement le rendez-vous qu'elle s'est donné à Madrid, le 11 novembre 1980.

Au cours de mes voyages ou de mes rencontres à Berne avec mes collègues étrangers j'ai pu constater qu'une commune préoccupation préside aux réflexions des chancelleries intéressées, à savoir trouver une formule qui évite les écueils de Belgrade et qui permette, dans les trois corbeilles, un travail d'approfondissement de l'Acte final d'Helsinki.

Il faut admettre que le contexte dans lequel s'annonce la prochaine Conférence sur la sécurité n'est guère réjouissant. Objectivement, on ne peut relever de grands progrès depuis le 1er août 1975 et l'esprit d'Helsinki ne souffle pas en rafale sur notre continent. Pour autant, nous ne perdons pas l'espoir que la signature de l'Acte final avait fait naître et nous tendrons, au contraire, à Madrid à donner un nouvel élan à la mise en oeuvre de l'Acte final dans toutes ses dispositions.

L'un des problèmes les plus épineux que nous aurons à résoudre dans la capitale espagnole est, précisément la question des droits de l'homme. Il s'agira de trouver une procédure mieux adaptée que celle de Belgrade pour permettre l'examen de la pratique des Etats en dehors de toute polémique et pour isoler les domaines dans lesquels de progrès concrets paraissent réalisables. Là encore, je relève en passant que le climat de répression qui s'abat périodiquement sur les militants des droits de l'homme

- 2 -

dans les pays de l'Est et sur l'activité des journalistes n'est guère encourageant de prime abord. Vous savez que nous devons faire preuve de beaucoup de fermeté dans ce secteur, car l'opinion publique a tendance à juger la Conférence sur les résultats qu'elle obtient dans cette matière-là.

Une autre préoccupation majeure que nous rencontrerons à Madrid a trait à la sécurité, plus exactement à l'accroissement des mesures propres à engendrer la confiance allant jusqu'au désarmement. J'y reviendrai dans un instant, mais je tiens d'ores et déjà à signaler que c'est là, peut-être, le thème qui promet d'être le plus original de la Conférence de Madrid.

En passant, je souligne que la corbeille II ne devrait pas offrir de grandes difficultés en raison des habitudes de consultation qui ont été prises petit à petit et qui ont débouché sur une relance de l'activité de la Commission économique pour l'Europe de l'ONU. Tout au plus, peut-on s'interroger sur l'avenir lourd d'inquiétudes du fait de la crise énergétique et des autres difficultés économiques auxquelles sont confrontés aussi bien les pays à économie de marché que les pays à économie planifiée.

Vous vous demanderez, sans doute, dans cette conjoncture, quel rôle la Suisse doit assumer. J'ai déjà dit que nous nous concentrerons sur quelques propositions qui auront, au départ, une chance de succès. Nous insisterons davantage sur la qualité que sur le nombre. Bien entendu, nous maintiendrons notre proposition d'instituer un système pacifique de règlement des différends. Nous espérons évidemment que le groupe d'experts, qui s'est réuni à Montreux, pourra poursuivre sa tâche. Je serais intéressé de connaître vos opinions là-dessus. Peut-être avez-vous des idées à nous communiquer sur d'éventuelles modifications à apporter à notre projet, qui reste, pour nous, autant que hier, un des éléments essentiels de notre approche de la sécurité européenne.

- 3 -

Sur la question des droits de l'homme aussi, j'attends vos appréciations. Nous ne sommes guère favorables, je le dis d'emblée, à l'idée de monter en épingle des cas particuliers ou de se livrer à une débauche de propagande allant contre tel ou tel Etat, improductif comme ce fut parfois le cas l'an dernier, notamment de la part principalement des superpuissances. Nous sommes, au contraire, partisans d'une voie plus discrète et plus nuancée, susceptible d'aboutir à des solutions concrètes. Mais, la mise en oeuvre des droits consacrés par l'Acte final reste une préoccupation constante.

Enfin, vous savez que nous aimerions soumettre une proposition pour améliorer les conditions de travail des journalistes et assurer une meilleure diffusion de la presse. Il m'intéresserait de savoir ce que vous pensez de notre projet de convention sur cette question. Vous paraît-il raisonnable ou, au contraire, pensez-vous qu'une déclaration d'intention d'un caractère moins contraignant permettrait de meilleurs résultats.

J'ai fait allusion, tout à l'heure, aux problèmes de désarmement et j'aimerais terminer par là mon exposé, tout en étant conscient que cette question déborde, évidemment, le cadre de la CSCE.

Comme vous le savez, deux initiatives ont été prises ces derniers douze mois dans ce domaine: la première par la France pour proposer une conférence européenne du désarmement regroupant les 33 pays européens de la CSCE plus les Etats-Unis et le Canada; de leur côté, les pays du Pacte de Varsovie ont également proposé, il y a maintenant trois mois, une conférence européenne avec les mêmes participants. Les deux initiatives se distinguent toutefois quant à leurs finalités. Les points saillants de la proposition française sont:

- 4 -

- a) qu'elle porte sur l'aire géographique de l'Atlantique à l'Oural
- b) qu'elle ne se réfère qu'aux armes conventionnelles à l'exclusion des armes nucléaires
- c) qu'elle prévoit deux phases: la première se référant au renforcement des mesures de confiance prévues dans l'Acte final d'Helsinki, la deuxième envisageant la limitation, puis la réduction des armements classiques à forte capacité offensive.

Une délégation suisse a eu des consultations avec les Français en janvier de cette année à Paris pour tirer certaines questions au clair. Pour ce qui est de l'initiative des pays du Pacte de Varsovie, elle contient un certain nombre d'idées parfaitement acceptables dans le domaine précisément des mesures de confiance militaires, comme par exemple la notification préalable des mouvements militaires d'envergure. En revanche, il y a également là d'autres idées, d'autres propositions qui doivent faire l'objet d'études plus approfondies, tels la conclusion entre tous les Etats participants à la CSCE d'un traité sur le non-recours aux armements nucléaires, ainsi qu'aux armes conventionnelles, le renforcement des garanties de sécurité des Etats non-nucléaires, etc. Il y a aussi des idées qui ne nous concernent pas directement, mais qui sont en contradiction avec les principes de l'Acte final d'Helsinki. Je songe dans ce contexte au problème du non-élargissement des alliances militaires.

En tout état de cause, il est évident que ce que j'appellerais la détente militaire est à l'ordre du jour en Europe. Qu'on le veuille ou non, la ratification éventuelle de SALT II cet automne donnera une impulsion nouvelle à toutes ces idées. Il est donc possible qu'un effort intervienne en Europe pour faire avancer le désarmement. Dans ces conditions, il n'est que

- 5 -

légitime que des pays comme les nôtres ne veulent pas laisser cette négociation s'engager uniquement entre les blocs. A notre sens, une telle négociation devrait être paneuropéenne, inclure également les Etats-Unis et le Canada afin de pouvoir donner à tous les Etats qui ont des problèmes de sécurité sur notre continent la possibilité de faire valoir leurs points de vue et de défendre leurs intérêts.

* * *

Nous pensons, par ailleurs, qu'il ne conviendrait pas que la Conférence de Madrid de l'année prochaine dans le cadre de la CSCE se transforme en une conférence de désarmement ou une conférence militaire; est-ce peut-être là le but des Soviétiques afin de mettre à l'arrière-plan les problèmes des droits de l'homme. D'autre part, une conférence sur le désarmement intervenant avant Madrid viderait la CSCE de son volet militaire et lui ferait perdre un certain équilibre auquel nous tenons.

Afin d'éviter ces deux pièges, nous pensons qu'il serait opportun qu'une réunion ait lieu au printemps prochain au niveau des hauts fonctionnaires afin de trier toutes les propositions faites dans le domaine militaire et du désarmement pour voir

- lesquelles d'entre elles devraient être traitées à Madrid
- lesquelles pourraient faire l'objet de travaux d'un groupe d'experts après Madrid
- comment on pourrait déboucher après Madrid éventuellement sur une conférence européenne du désarmement.

Une telle réunion au printemps aurait trois avantages:

- a) montrer qu'un certain mouvement est en cours dans ce domaine
- b) que nous voulons procéder dans l'ordre

- 6 -

c) que nous ne voulons pas laisser Madrid être détournée de ses buts.

Nous parlerons de cette idée avec les Secrétaires généraux des Ministères des affaires étrangères des trois autres pays neutres d'Europe que le Secrétaire d'Etat Weitnauer a invités les 24 et 25 septembre prochain ici à Berne. Le cas échéant, nous pourrions peut-être prendre une initiative commune dans ce sens.